

Aux apprenti-e-s
de la classe **GHI pl1 1**

Notre réf. GC/YB/RF/MM
Votre réf.

Date juin 2024

Rentrée scolaire 2024-2025

Madame, Monsieur,

Les apprenti-e-s dont le contrat a été signé et approuvé par le service de la formation professionnelle sont attendu-e-s le :

lundi 19 août 2024 à 09h00

Vous trouverez ci-joint les documents suivants, merci de faire le nécessaire :

1. les informations « Rail-check »
2. la procédure concernant les ouvrages scolaires avec les codes classes
3. la facture des frais généraux à **payer avant le 31 août 2024**
4. les tenues professionnelles
5. la feuille assurance accident

Nous vous informons que le parking ne sera plus à disposition des apprentis à partir de la rentrée 2024-2025. Nous vous encourageons donc vivement à utiliser les transports en commun pour vous rendre dans notre établissement.

En vous souhaitant un bel été, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.


Gérard Clivaz
Directeur


Yvan Besse
Chef de section



Département de l'économie
et de la formation
Service de la formation
professionnelle

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Aux parents des apprentis et des étudiants
en formation du secondaire II en 2024-2025

Notre réf. TF/JN
Date Juin 2024

Rail-Check - Année scolaire 2024-2025
Prise en charge des frais de transport des apprentis et étudiants du secondaire II général et professionnel

Mesdames, Messieurs,

Le canton et les communes de domicile prennent en charge, par le biais d'un Rail-Check, au maximum à 50% du coût d'un abonnement de parcours annuel 2^e classe du lieu de domicile au lieu de cours lorsque le trajet dure plus de 30 minutes et/ou 2.5km.

Le Rail-Check est en principe envoyé par courrier postal avant le début de l'année scolaire. Veuillez donc attendre la réception du Rail-Check avant d'acquérir le titre de transport pour votre enfant.

Attention : tout changement d'adresse doit être communiqué sans délai au secrétariat des écoles pour les étudiantes et étudiants et au Service de la formation professionnelle pour les apprenties et apprentis.

Le site internet www.railcheck-vs.ch fournit toutes les informations détaillées (bénéficiaires, dates d'envoi, fonctionnement, FAQ, formulaires et documents à télécharger, contacts, etc.).

Pour toute demande d'information ou de modification, nous vous remercions d'adresser votre requête à l'adresse railcheck@admin.vs.ch.

Tout en vous remerciant de prendre note de ces informations, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

T. Fux

Tanja Fux
Cheffe de Service



CP 670, 1951 Sion
Tél. 027 606 42 98
Email: railcheck@admin.vs.ch





ATTENTION, LA RENTRÉE A LIEU POUR LA MARJORITÉ DES CANTONS LE

19 AOÛT 2024.

**À PARTIR D'AOÛT LES DÉLAIS D'ENVOIS
SERONT CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉS (~ 2 SEMAINES),**

**Il est important que vous passiez votre commande rapidement (dès juillet),
afin d'avoir votre matériel pour la rentrée scolaire.**

1

Pour passer commande

étudiant

- Se rendre sur le site cataroproshop.ch, choisir je suis étudiant.
- Vous devez impérativement être **connecté**.

2

S'inscrire - Se connecter



- Utiliser une **adresse e-mail valide**, qui servira à vous transmettre toutes les informations tels que facture, bulletin de livraison, n° de suivi (tracking), etc.

3

Entrer votre Code classe



- (reçu de la part de votre établissement scolaire) à la page d'accueil, dans la barre de recherche.

4

Ajouter les articles au panier et vérifier les quantités



- Si vous changez la quantité de votre panier, ne pas oublier de «**mettre à jour le panier**».

5

Choisir l'adresse de livraison



- Noter votre **adresse de livraison exacte**. Sans quoi, le colis n'arrivera pas à destination et vous devrez payer une seconde fois les frais de livraison ainsi que les frais de retour.
- Ne pas indiquer votre entreprise formatrice, si vous souhaitez être livré à votre domicile.

6

Choisir le mode de livraison



- PostePac Priority (1 à 3 jours ouvrables dès le colis posté).
- PostePac Priority Signature (distribution avec accusé de réception. En cas d'absence, il sera conservé à votre bureau de poste pour une durée de 7 jours).

7

Choisir le mode de paiement (pas d'argent liquide), il s'agit de **paiements anticipés**, votre colis vous sera **envoyé dès réception du montant total**



- Facture QR (colis envoyé dès réception du montant).
- Paiement en ligne:
 - Twint,
 - MasterCard, Visa,
 - Postfinance.

8

VÉRIFIER UNE DERNIÈRE FOIS LE PANIER !



- Certains articles **ne peuvent être ni repris ni échangés** (voir liste dans la FAQ). De plus, une **retenue de 25%** est appliquée lors des retours (frais de manutention et administratifs).
- **Accepter les Conditions générales de vente et passer la commande.**

Après votre commande

- Une fois la commande prête, le **N° de suivi des envois postaux** vous est transmis par e-mail.
- Si vous ne recevez pas d'e-mail, vérifiez vos **SPAMS/POURRIELS/COURRIERS INDÉSIRABLES**.

Retour

- En cas de retour, veuillez nous contacter par e-mail à info@cataropro.ch.

Pour plus de précisions, veuillez consulter notre foire aux questions (FAQ)



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de
l'économie et de la formation
Service de la
formation professionnelle
Ecole professionnelle
artisanat et service
communautaire

ECOLE ARTISANAT
PROFESSIONNELLE SERVICE
COMMUNAUTAIRE

CODES CLASSES 2024-2025

à utiliser pour commander sur www.cataroproshop.ch

Les explications détaillées se trouvent sur la feuille annexée « procédure de commande » et sur la page d'accueil du site internet Cataropro en cliquant sur « Tuto étudiant »

Attention : élèves de 1^{ère} année

Les élèves de première année qui suivent la culture générale doivent acheter en librairie le livre : "La Suisse, mode d'emploi"

A l'attention des employeurs : merci de fournir à vos apprentis le manuel de formation

ASE : savoirsocial.ch/fr/shop-fr

ASA et ASSC : cataroproshop.ch

GEI et EEI : OrTrassvs

FORMATION	CODES CLASSE
AFP - Aide en soins et accompagnement – 1 ^{ère} année	EPASC.ASA1
AFP - Aide en soins et accompagnement – 2 ^{ème} année	EPASC.ASA2
CFC - Assistant-e socio-éducatif-ve – 1 ^{ère} année	EPASC.ASE1
CFC - Assistant-e socio-éducatif-ve – 2 ^{ème} année	EPASC.ASE2
CFC - Assistant-e socio-éducatif-ve – 3 ^{ème} année	EPASC.ASE3
CFC - Assistant-e en soins et santé communautaire - 1 ^{ère} année	EPASC.ASSC1
CFC - Assistant-e en soins et santé communautaire – 2 ^{ème} année	EPASC.ASSC2
CFC - Assistant-e en soins et santé communautaire – 3 ^{ème} année	EPASC.ASSC3
AFP - Employé-e en hôtellerie-intendance – 1 ^{ère} année	EPASC.EHI1
AFP - Employé-e en intendance – 2 ^{ème} année	EPASC.EEI2
CFC - Gestionnaire en hôtellerie-intendance – 1 ^{ère} année	EPASC.GHI1
CFC - Gestionnaire en intendance – 2 ^{ème} année	EPASC.GEI2
CFC - Gestionnaire en intendance – 3 ^{ème} année	EPASC.GEI3
CFC - Assistant-e en soins et santé communautaire FIR – 1 ^{ère} année	EPASC.ASSCFIR1
CFC - Assistant-e en soins et santé communautaire FIR – 2 ^{ème} année	EPASC.ASSCFIR2
Validation d'acquis – Culture Générale	EPASC.VAE.CG1



Facture des frais généraux 2024-2025

Classes duales-mixtes et plein temps (ASSC duale-mixte 1 ; EHI plein temps ; GHI plein temps)

Nous vous remercions de vous acquitter du montant des frais généraux relatifs aux différents frais, animations et au matériel qui vous sera distribué à la rentrée au scolaire, au plus tard **le 31 août 2024**.

Descriptif	Montant à payer
Frais généraux classes duales-mixtes et plein temps	CHF 80.00

Paiement par e-banking sur l'IBAN CH 56 0900 0000 1900 9207 5.

Afin que votre paiement soit correctement attribué, veuillez impérativement respecter les informations encadrées ci-dessous.

IMPORTANT :

dans les informations supplémentaires pour le destinataire du paiement, **indiquer le nom et prénom de l'apprenti, la formation (ASSC, EHI, GHI) et l'année de formation (1, 2, 3)**

exemple : Nom Prénom EHI 1

Sion, juin 2024

Tenues professionnelles et outil informatique des apprenti-e-s de 1^{ère} année en formation école Gestionnaire en hôtellerie-intendance

Année scolaire 2024 – 2025

Un outil informatique est obligatoire :
Une tablette tactile ou un ordinateur portable

Une tenue correcte, soignée et décente, adaptée aux cours et aux activités **professionnelles** est exigée pour tous-tes les apprenti-e-s.

Tenue fournie par l'école :

- 1 tunique pour le service de maison fournie par l'école (location comprise dans le forfait)
- 1 tenue de cuisinier fournie par l'école (*location comprise dans le forfait*)
- 1 chemisier blanc fourni par l'école (location comprise dans le forfait)
- 1 pantalon noir de service fourni par l'école (location comprise dans le forfait)
- 1 tablier de service noir fourni par l'école (*location comprise dans le forfait*)

Tenue à se procurer :

- 1 paire de chaussures de ville noires (*pas de baskets*)
- 1 paire de baskets blanches pour les ateliers pratiques
- 1 paire de pantalon bleu marine ou noir

Il est fortement recommandé de marquer ses effets personnels.



Aux apprenti-e-s des classes
GHI plein-temps

Notre réf. GC/YB/RF/MM
Votre réf.

Date juin 2024

Assurance accident

Madame, Monsieur,

Durant votre formation école à l'EPASC de Châteauneuf, **vous serez couvert-e par notre assurance accident**. Nous vous précisons que cette couverture est **uniquement valable pour les périodes écoles**

du 01.08.2024 au 31.07.2025 - 1^{ère} année
du 01.02.2026 au 31.07.2026 - 2^{ème} année

En effet, lors **des 6 premiers mois de votre deuxième année et également toute la troisième année**, vous serez amené-e à effectuer des stages dans diverses institutions et vous serez donc couvert-e **selon le contrat de stage signé**. Nous vous rendons attentif-ve au point 3 du contrat de stage concernant l'assurance accident qui sera complété par l'entreprise.

Nous vous informons que pour tout accident professionnel ou non professionnel lors de votre première année et le deuxième semestre de votre deuxième année, vous devez vous adresser le plus rapidement possible au secrétariat afin **de remplir une déclaration accident**. Ensuite, nous vous donnerons une feuille de pharmacie pour vous procurer vos médicaments. Lors d'un accident ordinaire (arrêt de travail de plus de 3 jours), une feuille-accident vous sera également remise. Il faudra impérativement la transmettre à votre médecin traitant pour qu'il la remplisse puis l'envoi à la SUVA. Si vous recevez des factures concernant votre accident, celles-ci sont à remettre directement à la SUVA.

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.


Gérard Clivaz
Directeur


Yvan Besse
Chef de section